

Dispositif OPTIM

Objectif
Projet
Travail
Inclusion
Modulables

Accompagnement d'un public éloigné de l'emploi dans la recherche et la mise en œuvre de conditions favorables à une insertion sociale et/ou professionnelle

Public concerné :

Des personnes bénéficiaires d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour lesquelles il a été constaté quelques soient leur âges, leurs situations de santé, leurs expériences professionnelles

Une errance dans les différents dispositifs déjà proposés et suivis

Une perte de la confiance en soi

Un immobilisme et une résignation acquise

Une perte ou une absence de revenus

Un isolement/ une désinsertion sociale

Une dégradation de l'état de santé

ET qui ont besoin et souhaitent un accompagnement modulable mené par des référents spécifiques (médical, social, psychologique, insertion professionnelle, référent apprentissage) qui les soutiennent de façon renforcée et croisée pour une recherche et un développement de conditions favorables pour leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Conditions d'admission :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans ;
- Détenir la Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » (RQTH) et une notification d'Orientation Professionnelle (ORP) délivrées par la CDAPH (MDPH) pour la formation préparatoire générale « OPTIM ».

ET

Maîtriser la lecture et l'écriture de la langue française

Avoir une situation sociale et/ou de santé nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire pour une sécurisation de leur situation personnelle en amont de l'élaboration d'un projet d'insertion professionnel

Avoir un état de santé compatible avec les modalités d'accompagnement proposées sur le dispositif OPTIM :

- ✓ Des capacités de vigilance, d'attention et de concentration qui sont nécessaires en situation d'apprentissage et de travail
- ✓ Des capacités à communiquer, à gérer ses émotions, à avoir des relations avec autrui qui sont nécessaires pour travailler en groupe et pour intégrer lors des stages de bénévolat et d'immersion des collectifs de travail
- ✓ Des capacités à effectuer des recueils d'informations qui sont nécessaires en situation de recherche et de vécu de périodes de stages

Objectifs :

Phase 1 : Recherche accompagnée des conditions favorables à la sécurisation des situations personnelles :

- Initiation /consolidation d'un parcours d'accès :
 - ✓ aux soins.
 - ✓ aux droits sociaux.
 - ✓ à des activités sociales/citoyennes à travers une activité de loisir/culturelle/sportive choisie.
 - ✓ aux apprentissages (compétences clés).
- Redynamisation dans un cadre de travail collectif.
- Repérage et évaluation de ses représentations de la citoyenneté et de ses capacités à réaliser des activités de bénévolat en situation de stage.

Phase 2 : Exploration accompagnée de la faisabilité d'un projet d'insertion professionnelle :

- Repérage et évaluation de ses représentations du travail.
- Identification de ses atouts et des moyens de compensation envisageables au regard des conditions d'exercices d'un ou des métier(s) envisagé(s).
- Vérification de la faisabilité des pistes de travail explorées lors d'un stage d'immersion.

Phase 3 : Mise en œuvre accompagnée des conditions d'insertion sociale et/ou professionnelle :

- Elaboration d'une fiche de fonction du métier visé adapté à ses besoins et attentes.
- Construction du parcours d'accès à ce métier envisagé.
- Accompagnement à la mise en œuvre des différentes étapes d'accès à ce métier.

Equipe d'encadrement du dispositif :

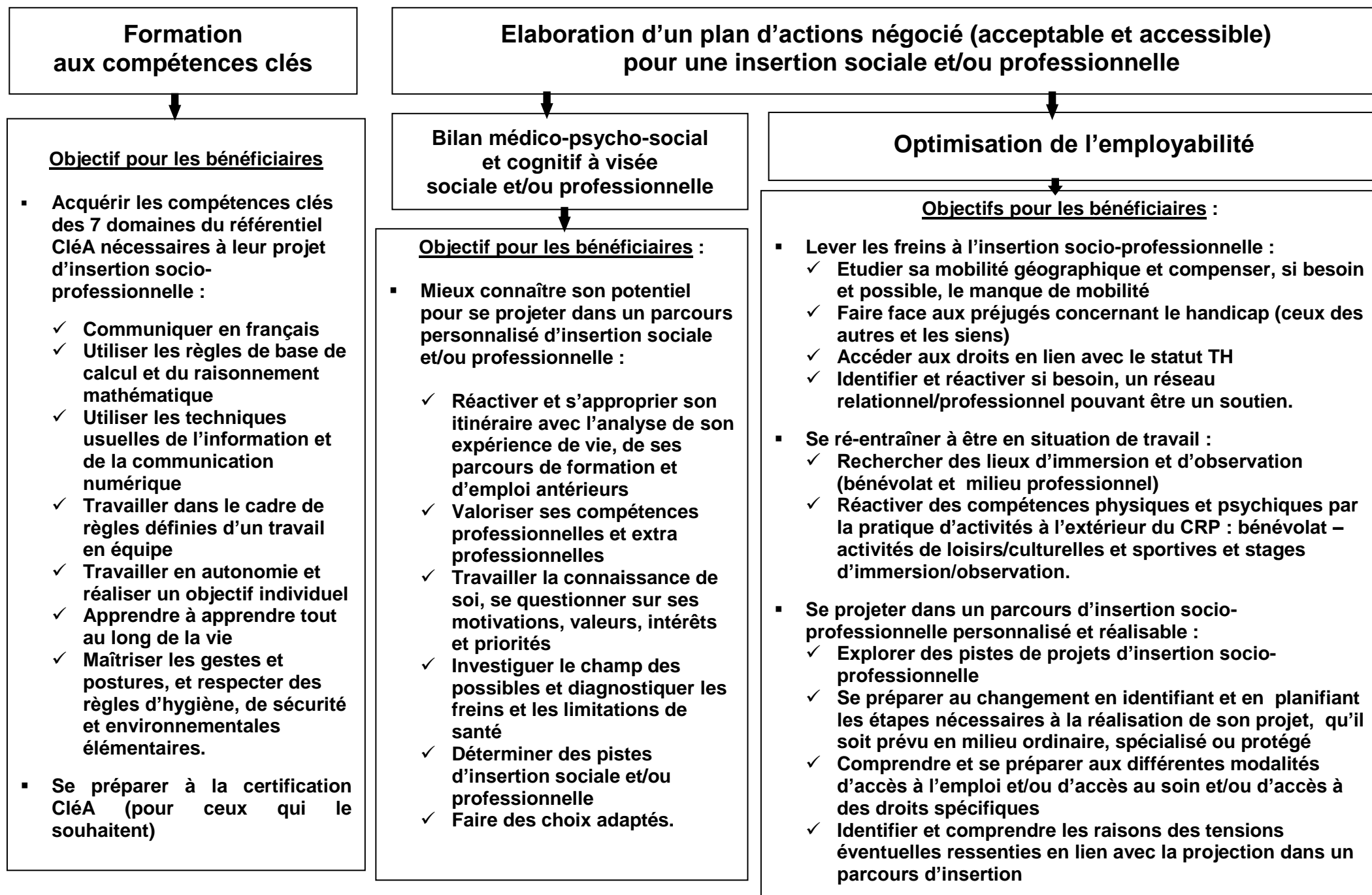
- Médecin et infirmière ;
- Assistante sociale ;
- Conseiller à l'insertion professionnelle ;
- Psychologue du travail ;
- Référente apprentissage.

Durée : 8 mois soit 940 heures

Lieux de déroulement du dispositif :

- Au CRP de Béterette – 1 avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex.
- En entreprise (minimum 70 heures).
- En organisme proposant des activités de bénévolat (½ journée par semaine).
- Dans des lieux proposant des activités de loisir/culturelles/sportives (½ journée par semaine).

Modalités de déroulement du dispositif :



Coordination des parcours avec les référents de chacun des stagiaires :

- Dès le début et tout au long du dispositif, des échanges et des rencontres avec les référents médico-sociaux et de l'insertion socio-professionnelle de chacun des bénéficiaires (Cap Emploi – Pôle Emploi – assistants sociaux – Mission Locale – référents PLIE – RSA) sont organisés afin de garantir une continuité de l'accompagnement.
- Dans le cas d'une absence de référents, des liens sont créés, si nécessaire et autant que faire se peut, avec des professionnels qui peuvent prendre le relais des accompagnements proposés et/ou mis en place à la sortie du dispositif.

Bilans de fin de dispositif :

A l'issue du dispositif OPTIM, deux bilans seront établis :

- Bilan rédigé par les bénéficiaires : Ils rédigent un document de fin de parcours qui, outre des informations administratives utiles à la gestion de leur dossier par les différentes instances qu'ils désignent comme destinataires, précisera :
 - ✓ Leurs aspirations, besoins, souhaits, freins, limites ;
 - ✓ Leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle ;
 - ✓ Les décisions qu'ils ont prises en termes de poursuite de parcours.
- Bilan rédigé par les professionnels intervenant sur le dispositif OPTIM : Ce bilan pluridisciplinaire met en évidence, au regard des projets d'insertion sociale et/ou professionnelle formulés par les bénéficiaires, des éléments de sécurisation et des points de vigilance qui leur semblent nécessaires à prendre en compte pour une poursuite sécurisée de leur accompagnement.

Prestations complémentaires :

Durant leur séjour au CRP, les stagiaires qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un :

- Service restauration (midi et soir) ;
- Hébergement en chambres individuelles.

Prise en charge / Conditions de rémunération :

- La totalité des frais est prise en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas – tarif limité au Minimum Garanti soit 3,57 €/repas au 01/01/2018).
- Les stagiaires en reconversion professionnelle perçoivent une rémunération selon les dispositifs prévus par le Code du travail (financement du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine).

Besoins d'informations complémentaires :

- Possibilité de visite de l'établissement et de rencontre de la référente « apprentissage et insertion » sur rendez-vous.
- **Contact : Olivier Pascouau** ☎ : 05.59.06.10.33 – Fax. : 05.59.06.19.28

SUIVRE LE DISPOSITIF OPTIM PERMET AUSSI DE :

Faire alliance / Partager du temps avec d'autres / Essayer / Relativiser / Changer d'avis / Agir / Se soigner / Apprendre / Prendre le temps de réfléchir / Confirmer / Réviser / Décider / Se qualifier / Sécuriser / Rencontrer / Valider / Se lever tous les matins / Renoncer / Résister / S'occuper de soi / Découvrir une activité, un métier, un loisir / Etre et se sentir utile / Changer de look / Se surprendre / Se contraindre / Oser / Avoir accès à ses droits / Se valoriser / Exprimer ses besoins, ses attentes / Faire le bilan / Coopérer / Observer / S'immerger / Recommencer / Prendre confiance / S'informer / Perséverer / Faire évoluer ses représentations / Ecouter / Faire des concessions / Saisir des opportunités / Développer des stratégies / S'arranger / Repartir / Revenir / Dire / Décrire / Ecrire / S'autoriser à faire / Faire différemment / Nier / Se remettre en question / Se mettre en situation de réussir...